

## Bulletin officiel n° 15 du 14 avril 2011

### Sommaire

#### Organisation générale

##### Administration centrale du MENJVA et du MESR

Désignation du responsable chargé de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques  
arrêté du 24-3-2011 (NOR : MENJ1100137A)

#### Enseignement supérieur et recherche

##### Écoles normales supérieures

Nombre de postes d'élèves mis aux concours d'entrée - session 2011  
arrêté du 15-3-2011 (NOR : ESR1100102A)

#### Mouvement du personnel

##### Conseils, comités et commissions

Durée du mandat des membres de certaines instances représentatives du personnel de l'Institut national de la recherche agronomique  
arrêté du 14-2-2011 (NOR : ESRH1100105A)

##### Nomination

Inspecteur général de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche de première classe  
décret du 13-1-2011 - J.O. du 14-1-2011 (NOR : MENI1033411D)

#### Informations générales

##### Vacance de poste

Inspecteur général de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche  
avis du 2-4-2011 - J.O. 2-4-2011 (NOR : MENI1101345V)

## Organisation générale

### Administration centrale du MENJVA et du MESR

---

## Désignation du responsable chargé de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques

NOR : MENJ1100137A  
arrêté du 24-3-2011  
MEN - DAJ A3

---

Vu loi n° 78-753 du 17-7-1978 modifiée par ordonnance n° 2000-650 du 6-6-2000 ; décret n° 2005-1755 du 30-12-2005

---

**Article 1** - Julius Coiffait, chef du bureau des affaires générales, est désigné en qualité de responsable chargé de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques au ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative et au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

**Article 2** - La directrice des affaires juridiques est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative et au Bulletin officiel du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Fait le 24 mars 2011

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative  
et par délégation,  
La directrice des affaires juridiques,  
Anne Courrèges

## Enseignement supérieur et recherche

### Écoles normales supérieures

---

## Nombre de postes d'élèves mis aux concours d'entrée - session 2011

NOR : ESRS1100102A  
arrêté du 15-3-2011  
ESR - DGESIP

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en date du 15 mars 2011, le nombre de postes d'élèves mis aux concours d'entrée à l'École normale supérieure (premier et deuxième concours), à l'École normale supérieure de Cachan (première et troisième année) et à l'École normale supérieure de Lyon (premier et deuxième concours), pour la session 2011, est fixé comme suit :

### I - École normale supérieure

#### a) Premier concours (admission en première année)

##### 1. Section des lettres

Groupe lettres A/L : 75

Groupe sciences sociales B/L : 25

**Sous-total : 100**

##### 2. Section des sciences

Groupe mathématique, physique, informatique (MPI) : 40

Groupe informatique : 8

Groupe physique chimie (PC) : 21

Groupe biologie, chimie, physique, sciences de la Terre (BCPST) : 21

**Sous-total : 90**

#### b) Deuxième concours (admission en première année)

Groupe des disciplines scientifiques : 4

**Total premier et deuxième concours (lettres et sciences) : 194**

### II - École normale supérieure de Cachan

#### a) Concours d'admission en première année

Concours MP : 25

Concours informatique : 19

Concours PC : 18

Concours BCPST : 15

Concours PSI : 46

Concours PT : 46

Concours TSI : 4

Concours design : 8

Concours droit, économie, gestion : 17

Concours économie et gestion, option 1 : 30

Concours économie et gestion, options 2, 3, 4 : 10

Concours sciences sociales : 17

Concours langues : anglais : 8

Concours post BTS-DUT : 11

Concours éducation physique et sportive (antenne de Ker Lann) : 10

**Sous-total : 284**

#### b) Concours d'admission en troisième année

Concours mathématiques : 24

Concours informatique : 6

Concours physique : 6

Concours chimie : 4

Concours génie des procédés : 0

Concours biochimie, génie biologique : 4

Concours physique appliquée : 4

Concours génie électrique : 3

Concours mécanique : 6  
Concours génie mécanique : 3  
Concours génie civil : 4  
Concours économie-gestion : 4  
**Sous-total : 68**  
**Total : 352**

### **III - École normale supérieure de Lyon**

#### **a) Concours en lettres et sciences humaines**

- Série lettres et arts : 36
- Série langues vivantes : 35
- Série sciences humaines : 38
- Série sciences économiques et sociales : 5

#### **b) Concours en sciences exactes et expérimentales**

Premier concours :

- Concours biologie-chimie-physique-sciences de la Terre (BCPST) : 31
- Concours informatique (I) : 18
- Concours mathématiques (M) : 24
- Concours physique chimie (PC) : 31

Second concours : 8

**Total : 226**

## Mouvement du personnel

### Conseils, comités et commissions

---

#### **Durée du mandat des membres de certaines instances représentatives du personnel de l'Institut national de la recherche agronomique**

NOR : ESRH1100105A  
arrêté du 14-2-2011  
ESR - DGRH A1-2

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire en date du 14 février 2011, la durée du mandat des membres des commissions administratives paritaires nationales et locales des fonctionnaires de l'Institut national de la recherche agronomique, du comité technique paritaire de l'Institut national de la recherche agronomique et du comité d'hygiène et de sécurité de l'Institut national de la recherche agronomique est prorogée jusqu'au 15 novembre 2011 et il est mis fin au mandat des membres de la commission administrative paritaire des attachés scientifiques contractuels de l'Institut national de la recherche agronomique le 15 novembre 2011.

## Mouvement du personnel

### Nomination

---

## Inspecteur général de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche de première classe

NOR : MENI1033411D  
décret du 13-1-2011 - J.O. du 14-1-2011  
MEN - IG

---

Vu loi n° 83-634 du 13-7-1983 modifiée, ensemble la loi n° 84-16 du 11-1-1984 modifiée ; loi n° 84-834 du 13-9-1984 modifiée par lois n° 86-1304 du 23-12-1986 et n° 94-530 du 28-6-1994 ; décret n° 94-1085 du 14-12-1994 ; décret n° 99-878 du 13-10-1999 modifié, notamment le II et le III de l'article 5, ensemble les articles R\* 241-6 à 241-16 du code de l'Éducation ; avis favorable de la commission chargée d'apprécier l'aptitude à exercer les fonctions d'inspecteur général du 28-5-2010 ; le conseil des ministres entendu

---

**Article 1** - Patrice Champion est nommé inspecteur général de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche de première classe (5ème tour).

**Article 2** - Le Premier ministre, le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative et la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 13 janvier 2011

Nicolas Sarkozy

Par le président de la République

Le Premier ministre

François Fillon

Le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative

Luc Chatel

La ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Valérie Pécresse

## Informations générales

### Vacance de poste

---

## Inspecteur général de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche

NOR : MENI1101345V  
avis du 2-4-2011 - J.O. 2-4-2011  
MEN - IG

Le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative et la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche procèdent au recrutement d'un inspecteur général de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche de première classe.

Conformément aux dispositions de l'article 5 I B et III du [décret n° 99-878 du 13 octobre 1999](#) modifié relatif au statut du corps de l'inspection générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche, les inspecteurs généraux de première classe sont choisis parmi :

- 1° Les directeurs généraux et directeurs d'administration centrale, les recteurs d'académie, les délégués ministériels et interministériels ;
  - 2° Les chefs de service, directeurs adjoints et sous-directeurs des administrations centrales de l'État ;
  - 3° Les autres fonctionnaires occupant ou ayant occupé un emploi fonctionnel doté d'un indice terminal correspondant au moins à l'échelle lettre B et justifiant d'une durée minimale de service dans cet emploi de trois ans.
- Les candidatures, accompagnées d'un curriculum vitae détaillé, doivent être adressées au ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative, secrétariat administratif des services d'inspection générale, 110 rue de Grenelle, 75357 Paris SP 07, par la voie hiérarchique, dans un délai de trente jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal officiel de la République française.